

Le régime fiscal actuel sera réformé de la façon suivante:

- a) réduction du fardeau des impôts chez les gagne-petit;
- b) abolition des privilèges spéciaux dont jouissent les bénéficiaires de dividendes de sociétés;
- c) surveillance plus stricte des comptes de dépenses et allocations similaires, afin de supprimer la fraude fiscale;
- d) retrait de la taxe de vente fédérale et de la taxe d'accise spéciale sur les nécessités de l'existence.

En outre, j'appuie tout effort du ministre et de ses fonctionnaires dans le domaine des recherches au pays. J'espère que ces initiatives seront coordonnées, de concert avec les autres gouvernements, les universités et l'industrie privée, afin de trouver des solutions avantageuses pour nos fabriques, nos ressources naturelles et nos débouchés intérieurs et étrangers.

Je tiens également à appuyer ceux qui ont exprimé l'avis que la planification régionale ne devait pas se borner à un plan local ou paroissial. Il me semble plus efficace de répartir le pays en régions plutôt qu'en petits secteurs, où le programme se révélerait avantageux et ne tiendrait nullement compte de la région avoisinante. Si nous voulons que le programme donne des résultats, il faudra assurer, entre les gouvernements provinciaux et les organismes intéressés dans ce genre de travail, la plus étroite collaboration avec l'industrie, la petite industrie, les petites entreprises commerciales, les organisations ouvrières et autres.

On devrait mettre tout en œuvre pour que le public comprenne autant que possible les buts et objectifs visés par le ministère. Nous devrions nous assurer la plus grande collaboration possible de ce côté-là. Je ne prétends nullement que les moyens que j'ai suggérés remédieront aux maux du régime capitaliste, mais ils nous rendront peut-être la vie plus supportable durant notre séjour ici-bas.

M. Forrestall: Monsieur le président, si le comité et le ministre veulent bien m'écouter quelques minutes, je voudrais reprendre le débat là où mon collègue le député d'Halifax l'a laissé, en ce qui concerne la question des programmes de stimulants destinés aux régions. Le ministre a entendu les éloges formulés au sujet de la présente mesure législative. Comme l'a signalé le député d'Halifax, le ministre a reçu des messages sous forme de lettres, mémoires et ainsi de suite, des maires des quatre régions d'Halifax, Dartmouth, Saint-Jean et Fredericton, et des municipalités ou régions avoisinantes. Par la suite, il a reçu des instances collectives de la part des membres du Conseil économique des provinces atlantiques, représentant, ainsi qu'on l'a dit, un groupe sans attaches

politiques. On devrait, par conséquent, n'en être que plus persuadé de la nécessité, pour le gouvernement, de travailleur de concert avec les intéressés en vue de résoudre les disparités régionales dans les provinces de l'Atlantique.

• (2.20 p.m.)

On a laissé entendre que les données statistiques de l'assurance-chômage servaient de critère au programme de stimulants destiné aux régions, dans les secteurs où ce dernier est applicable. Je n'ai nullement besoin d'énumérer les chiffres relatifs à l'emploi et au chômage en Colombie-Britannique, dans la région des Prairies, en Ontario, dans le Québec et dans notre région des provinces Maritimes. Je pense que les députés les connaissent bien. Il suffit donc de vous signaler un fait ou deux. Le 19 mars dernier, selon le Bureau fédéral de la statistique, l'emploi s'établissait à 6,821 millions et le chômage à 341,000; il s'ensuit qu'environ 5 p. 100 de l'effectif de notre main-d'œuvre était en chômage le 19 mars. A la même date, dans les provinces Maritimes, on comptait 537,000 personnes occupant un emploi.

Le même jour, 63,000 personnes étaient sans travail. Le rapport entre ces chiffres est très évident. Dans notre région, 63,000 sans-travail représentent environ 12 p. 100 de notre main-d'œuvre, tandis que la moyenne nationale n'était que d'environ 5 p. 100. Je n'irai pas jusqu'à établir les comparaisons, évidemment plus frappantes, avec l'Ontario, les Prairies et la Colombie-Britannique.

La nécessité d'aborder les problèmes de mise en valeur et de productivité industrielles dans la région atlantique a été portée de façon si vigoureuse à l'attention du gouvernement, des autorités municipales, des économistes et de tous les intéressés, que je dois me borner à réitérer ce qui me semble être une accumulation constante de preuves à l'appui de deux ou trois propositions très fondamentales.

La première est la nécessité d'aborder les problèmes de la région de l'atlantique dans l'esprit exprimé si souvent par le gouvernement quant à l'égalité des chances et de la participation à la prospérité nationale. Comme l'a signalé le Conseil économique du Canada ou le CEPA, cela ne se réalisera pas facilement. Tout économiste qui a entrepris l'étude des rapports entre les Maritimes et le reste du Canada est arrivé à la même conclusion, d'une façon ou d'une autre, et la conclusion est tout simplement que les problèmes ne peuvent être abordés un à un, mais tous ensemble.

Le ministre s'en rend bien compte, mais en dépit des recommandations et des supplications, le gouvernement n'a pas encore jugé